



Municipalité de Sainte-Angèle-de-Monnoir

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA
SUSDITE MUNICIPALITÉ, QUE :**

Lors d'une séance de son conseil tenue le 13 janvier 2026, le conseil municipal a adopté le *Règlement numéro 597-25 pour fixer des taxes et des tarifs pour l'exercice financier 2026 et les conditions de leur perception.*

Ce règlement a pour objet de fixer la taxe foncière, la taxe pour les emprunts, les tarifs pour les services rendus par la municipalité ainsi que les conditions de leur perception.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au bureau municipal situé au 5, chemin du Vide à Sainte-Angèle-de-Monnoir aux heures régulières d'affaires.

DONNÉ À Sainte-Angèle-de-Monnoir, ce 19^e jour de janvier 2026.

(Original signé)
Pierrette Gendron, DMA
Directrice générale et
greffière-trésorière